

Séance du conseil municipal du 26 novembre 2021

Présents tous les conseillers en exercice exceptés PUECH Carole et VALETTE Cédric

BERTRAND Christian qui a donné pouvoir à SIGAUD Guilhem

CLUZEL Bastien a donné pouvoir à LAVABRE Thierry

VAYSETTES Catherine a donné pouvoir à AYRINHAC Andrée

M. BERNAD P. Louis a été désigné secrétaire

Ordre du jour :

Mandat à Aveyron Ingénierie pour viabilisation des Plos

Pont Bascule : point situation et travaux envisagés

Borne incendie Montels Cance

Équipement des gîtes : fibre

Travaux vestiaire

Décisions Modificatives

Questions diverses

Approbation du compte rendu du 01/10/2021 : approuvé par 12 voix pour

Approbation du compte rendu du 30/10/2021 : approuvé par 12 voix pour

Mandat à Aveyron Ingénierie pour viabilisation des Plos

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services d'Aveyron Ingénierie afin d'étudier et chiffrer la viabilisation des 3 lots situés au Plos. Un rendez-vous avec M. Grégory BRU, chargé d'affaires à A.I a été fixé au 11 janvier 2022 à 10h sur site. Une convention de mandat entre la commune et A.I viendra contractualiser cette prestation.

Pont bascule

La dernière visite périodique, du pont bascule a relevé quelques dysfonctionnements ne permettant pas de poursuivre l'activité. Aussitôt la décision de fermer le service a été prise. Un rendez-vous a été arrêté au 1<sup>er</sup> décembre, avec un technicien pour faire un état des lieux et un chiffrage de la remise en ordre. Plusieurs hypothèses sont envisagées : basculer vers un dispositif électronique de pesée, équiper le site d'un monnayeur, déplacer l'équipement au regard du projet de la nouvelle école et si les travaux de remise en ordre sont conséquents. Ces questions restent en suspens, un positionnement pourra être pris une fois le diagnostic et le chiffrage rendus.

Borne incendie Montels Cance

Un contact a été pris avec M. Ferry du Syndicat Mixte des Eaux du Levezou Ségala pour chiffrer et trouver un positionnement pour cette borne. Une date doit être fixée pour une visite in-situ avec les délégués communaux auprès du syndicat.

A 21 h, M. VALETTE Cédric rejoint l'assemblée

Équipement des gîtes : fibre

Mme AYRINHAC A a rencontré ORANGE pour une proposition et un chiffrage de l'installation de la fibre dans les gîtes.

Orange propose une box et un répéteur WIFI dans chaque logement

Coût abonnement : 57 € HT par mois pendant 12 mois puis 62 € HT

Coût matériel : 130 € le boîtier (qui devient notre propriété)

Après discussion, la décision est prise d'équiper dans un premier temps le gîte « Papillon » du 1<sup>er</sup> étage avec une Box + 1 répéteur WIFI.

Difficile de savoir si le répéteur WIFI sera suffisamment puissant pour assurer la connexion sur le gîte « Coccinelle » du rez de chaussée.

Des essais seront réalisés, en attendant la ligne ADSL de « Coccinelle » est maintenue.

A 21h 15, Mme PUECH Carole rejoint l'assemblée.

Autre point soulevé concernant les gîtes : le maintien du label Handicap.

Depuis leur restauration en 2015 et pour une durée de 5 ans, les deux gîtes bénéficiaient du label Handicap. Ce

label arrive aujourd'hui à échéance. Les élus sont interrogés sur son maintien ou pas. Après discussion, au regard des contrats de locations actuels, le choix est fait de ne pas solliciter la labellisation.

### Travaux vestiaire

Les travaux de remise en état des vestiaires ont commencé. L'entreprise COSTA David a procédé au remplacement de la VMC. Le couvreur BREFUEL doit assurer la pose du champignon de la VMC et l'étanchéité en sortie de toit. L'agent communal procède actuellement au ponçage du sol et des murs, avant l'intervention du plaquiste GREZES Stéphan, pour l'isolation et doublage placo et pose de carrelage et faïence. Le chantier devrait se prolonger encore un mois environ. A l'issue de la trêve de Noël les sportifs espèrent retrouver l'équipement.

Un échange s'ensuit sur l'entretien et le ménage des vestiaires après travaux. Un agent assurera une intervention, mais les équipes et les responsables d'équipes devront veiller à laisser les locaux dans un état convenable (balayés, sans objet ou vêtement qui traînent...).

### Ecole - projet nouvelle école

Projet nouvelle école : les demandes de modifications ont été portées à la connaissance du cabinet CERES LACOMBE Architecture à savoir :

Colorer les claustras (vert ou rouille) sur la façade vers parking

Modifier la porte issue de secours de la salle de classe élémentaire en porte basique (double ouverture, intérieur/extérieur)

L'entreprise DG Diagnostic a été mandatée pour réaliser le diagnostic amiante sur la classe de l'abri bus.

Lors de la phase travaux de la nouvelle école, la question est posée de la possibilité d'informer les entreprises locales du lancement de l'appel d'offre ?

Les dossiers de consultations des bureaux d'étude sont en cours d'élaboration pour la réalisation des études : géotechnique, Bureau de Contrôle et SPS.

L'accusé de réception du dossier complet pour la DETR va très prochainement être obtenu. Le récépissé de dépôt du PC manque au dossier. L'architecte s'engage à déposer le PC pour le 15/12, date butoir pour la DETR.

### Choix du Maître d'œuvre

Par délibération en date du 30 octobre 2010, le conseil municipal a retenu le cabinet Cérés Lacombe Architecture pour réaliser la maîtrise d'œuvre lors de la construction d'une nouvelle école. Il convient de compléter cette délibération par les éléments ci-après.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 14 voix pour

- Retient l'offre présentée par le Cabinet Cérés Lacombe Architecture pour un montant qui s'élève à la somme HT de 112 350 € pour les éléments de mission de base et de 2 100 € pour les éléments de missions optionnelles et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce marché.

Accueil Nouveaux arrivants : le PETR du Levezou souhaite mettre en place une politique d'accueil de nouveaux arrivants. Pour représenter et sensibiliser le territoire, chaque commune doit proposer 3 à 4 contacts, élus, représentants associatifs, acteurs du territoire, qui assisteront aux ateliers. Sont proposés pour SEGUR : CLUZEL B, PLET A, ROMIGUIERE Ch. et SIGAUD G

### Adressage

Un groupe d'élus a travaillé en lien avec la Poste pour nommer les rues et voies communales. Il appartient au Conseil Municipal de valider par délibération les propositions de nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve les nouvelles dénominations des voiries communales.

Distribution sacs poubelle : la date du samedi 11 décembre est retenue de 10 h à 12 h. A publier dans la presse.

la CCLP Levezou Pareloup soutenue par le PNRGC et l'APABA, souhaite constituer un comité technique pour travailler dans le cadre du PAT 5Projet Alimentation Territoire° sur le volet restauration collective, les évolutions de la loi EGALIM... Chaque commune doit désigner un référent : BERNAD P. Louis est désigné.

Développement du réseau de desserte en eau potable des hameaux de Connes Lafabrègue

Le bureau d'étude A2E propose plusieurs dates (16,20 et 23 déc.) pour venir présenter ce projet. Les délégués auprès du SMELS seront informés de la date retenue.

Décisions modificatives

Objet : Décision modificative n°2 – Budget principal

Dépenses	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	500.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>500.00 €</b>	
D 60623 : Alimentation		2 500.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>2 500.00 €</b>
D 023 : Virement section investissement		4 625.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>4 625.00 €</b>
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	3 500.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		500.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>500.00 €</b>
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>3 500.00 €</b>	
R 70688 : Autres prestations de services		3 625.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>		<b>3 625.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>7 625.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 1641 : Emprunts en euros		3 500.00 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>3 500.00 €</b>
D 21538-135 : Eclairage public		27 250.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>27 250.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		4 625.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>4 625.00 €</b>
R 13258-135 : Eclairage public		26 125.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>26 125.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>30 750.00 €</b>
D 21538-135 : Eclairage public		52 248.48 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>52 248.48 €</b>
R 238-135 : Eclairage public		52 248.48 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>52 248.48 €</b>
<b>Total</b>		<b>52 248.48 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>4 000.00</b>	<b>90 623.48 €</b>

Décision modificative n°1 – Assainissement

Dépenses	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll	500.00 €	
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>500.00 €</b>	
R 706121 : Redev modernisat° réseau collect		500.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>		<b>500.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>

Objet : Décision modificative n°2 – Station Essence

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6066 : Carburants		149 500.00 €		
D 6222 : Commission sur ventes		500.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>150 000.00 €</b>		
R 707 : ventes de marchandises				150 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>				<b>150 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>150 000.00 €</b>		<b>150 000.00 €</b>

Objet : Décision modificative n°1 – Caisse des Ecoles

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60618 : Autres fournitures non stockable		100.00 €		
D 60632 : F. de petit équipement		900.00 €		
D 6065 : Livres,disques,cassettes		250.00 €		
D 6067 : Fournitures scolaires		450.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>1 700.00 €</b>		
R 74748 : Particip des autres communes				1 700.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>				<b>1 700.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>1 700.00 €</b>		<b>1 700.00 €</b>

SIEDA propose les dates du 8 ou 9 décembre pour venir présenter l'analyse du patrimoine éclairage public sur la commune. La date du 8 au matin est choisie, date à confirmer auprès de M. AUSTRUY ou Mme TRUEL.

#### Noel

Les sapins sont commandés auprès des Ets DELMAS. Les cadeaux destinés aux résidents du foyer et aux personnes de plus de 80 ans, sont en cours d'élaboration.

#### Location salles pour le nouvel an :

Quelle réponse apporter aux demandes de locations pour le nouvel an ?

Aucune indication particulière = 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi.

États des lieux : difficultés exprimées par le secrétariat pour gérer les états des lieux ? proposer ou pas l'estrade, amplitude de chauffage. Qui doit assurer les états des lieux ?

Prévoir une réunion des commissions bâtiment et animation pour mener une réflexion sur ces points.

A ce jour, la décision est prise de réserver l'estrade aux associations. Les états des lieux rentent à charge du secrétariat.

#### Evolution du tarif chauffage espace associatif

Depuis septembre 2019, le tarif de la prestation chauffage de l'espace associatif définit à 30 € n'a pas subi de modification. Aujourd'hui face à la progression importante et régulière des tarifs d'énergie, Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur l'actualisation de ce tarif.

Le conseil municipal après délibération,

- Fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tarif de chauffage, (obligatoire sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril), à la somme de 35 €. Les autres tarifs de location restent inchangés.

### Adhésion médecine professionnelle et préventive – Renouvellement de la Convention

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31/12/2021 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A l'unanimité le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022.

- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

### Tarif cantine 2022

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention entre la collectivité et l'association ACCUEIL MILLAU SEGUR, convention qui définit les engagements des deux parties pour le bon fonctionnement de la cantine.

Conformément aux dispositions de l'article 2 fixant les conditions de facturation, une évolution tarifaire est prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les tarifs arrêtés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 sont ainsi définis :

Repas enfant :	3,30 €
Repas enfant majoré (sans réservation préalable)	4,30 €
Repas adulte	4,40 €
Repas adulte majoré (sans réservation préalable)	5,40 €
Repas résident foyer	6,75 €
Repas résident foyer avec complément du soir	7,90 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments et après délibération :

- Accepte cette nouvelle proposition tarifaire et décide de son application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention de fourniture des repas.

### Point sur la voirie

Le revêtement des abords du foyer a été réalisé ces derniers jours, reste à régler dès lundi le problème de la flaqué à l'entrée du foyer.

La voie communale à Bouviala a été traitée, prévoir une visite sur site pour observer les remarques formulées par le riverain.

Réalisation de deux traversées de buses entre La Capelle et Prunhac la semaine prochaine.

Problème signalé de dégâts sur des plaques pluviales sur la RD 29, au niveau du Garage Auto FALGAYRAC.

Le dossier de l'aménagement de la traversée de SEGUR doit être relancé. Sébastien GACHE a exprimé son désaccord sur la proposition d'une seule voie de circulation au regard de son établissement.

Un logement du foyer OUSTAL DEL BOUZOU sera disponible au 15 décembre. Des travaux sont à envisager avant de le proposer à la location. Faire un état des travaux à réaliser et chiffrage (aménagement espace cuisine, remplacement des volets, peinture, revêtement de sol...)

Site internet ; une ébauche du site a été envoyée aux élus. Les élus responsables de la commission demandent à chacun de parcourir l'ensemble des onglets et faire un retour, erreurs, remarques... avant validation et avant de définir une date de lancement.

Séjour Info : Bastien responsable du bulletin attend les articles des différentes commissions.

Salles des Jeunes : l'ancien bureau de la poste a été aménagé et proposé aux jeunes, afin qu'ils puissent s'y retrouver. L'espace est ouvert les mercredi, samedi et dimanche de 14 h à 18 h.

Un règlement fixant les plannings, conditions d'utilisation est à établir